AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 15 février 2023, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un règlement intitulé *« Règlement relatif à la démolition d'immeuble des territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi-Ouest»*, dit Règlement portant le numéro 05-2022, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 16 février 2023

Normand Lagrange
Directeur général
Greffier-trésorier